



Délibération N° 14 2020 25

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil de la Mairie du 14^{ème} arrondissement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.2121-8 et L2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil de la Mairie du 14^{ème} arrondissement établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

La rédaction proposée du règlement intérieur fait suite à des réunions de travail et d'échanges avec les représentants de tous les groupes politiques.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire